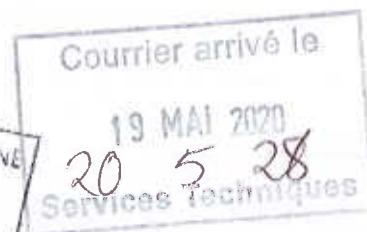




La Présidente



Saint Ouen, le 6 mai 2020

Mesdames et Messieurs les Maires,

L'activité économique de la région Ile-de-France est particulièrement affectée par les conséquences de l'épidémie covid-19. De nombreuses entreprises ont été touchées, parmi lesquelles les restaurateurs d'Ile-de-France.

Sans activité pour la plupart depuis le 15 mars, les restaurateurs seront aussi parmi les derniers à pouvoir rouvrir. Or, le secteur de la restauration concerne 35 000 établissements et des centaines de milliers d'emplois en Ile-de-France. La date de leur réouverture n'est pas encore annoncée, et, en cas de réouverture, les normes sanitaires (espacement entre les tables, réservation obligatoire) devraient fortement limiter le taux d'occupation.

C'est la raison pour laquelle la région Ile-de-France met tout en œuvre pour leur venir en aide à travers la mise en place de dispositifs ad-hoc et inédits :

- Depuis le 1^{er} avril 2020, [le Fonds de solidarité État - région](#), permet aux entreprises de 1 à 10 salariés de demander une aide pouvant aller jusqu'à 1 500€ (volet 1). Depuis le 15 avril 2020, une aide complémentaire régionale comprise entre 2 000€ et 5 000€ est mobilisable à travers un deuxième volet, à condition d'avoir demandé le volet 1. Pour le secteur de la restauration, l'État a annoncé que ce fonds restera ouvert au-delà du mois de mai et que ses conditions d'accès seront élargies (20 salariés et 2 millions € de chiffre d'affaires). Le plafond des subventions du deuxième volet pourrait également être porté à 10 000€.
- **Les restaurateurs peuvent désormais solliciter le « Prêt Rebond » lancé par la région.** Il s'agit d'un prêt à taux zéro, compris entre 10 000€ et 300 000€, sur une durée maximale de 7 ans dont 2 de différé, pour les TPE et PME franciliennes. Il a pour objectif de renforcer la trésorerie des entreprises et de leur permettre d'aborder plus sereinement la reprise de l'activité. Aucune garantie personnelle du dirigeant n'est demandée et les demandes s'effectuent intégralement en ligne. Les décisions d'octroi de crédit tout comme la mise à disposition des fonds se font en quelques jours.

- **La région complète ces dispositifs de financement avec son nouvel outil, le « Fonds Résilience Ile-de-France », en partenariat avec les collectivités d'Ile de France, qui devrait être opérationnel fin mai. Il proposera des avances remboursables à taux zéro, sur une durée maximale de 6 ans dont 2 de différé, et considérées comme du quasi-fonds propre. Il a pour objectif de relancer l'activité des TPE/PME dans les six prochains mois et de financer le coût des adaptations indispensables à la reprise de l'activité (investissements matériels et immatériels pour répondre à la nouvelle donne sanitaire, réapprovisionnement...). Le Fonds s'adresse aux entreprises de 0 à 20 salariés qui n'ont pas ou plus accès au financement bancaire sur des montants allant jusqu'à 100 000 €. C'est l'outil qui vient combler les « trous dans la raquette » pour un grand nombre de TPE/PME d'Ile-de-France, notamment les « zéro salarié ».**
- **Pour soutenir les restaurateurs qui souhaiteraient mettre en place des outils numériques pour poursuivre une partie de leur activité en dépit de la fermeture de leur établissement (exemple : le click and collect), la région leur propose son « chèque numérique » allant jusqu'à 1 500€. Il s'agit d'une aide régionale, sous la forme d'une subvention, pour les commerçants ou artisans franciliens ayant moins de 10 salariés, qui vise à maintenir et développer leur activité grâce au digital.**
- **Enfin, pour les restaurateurs qui voudraient s'équiper dès maintenant ou au moment de la reprise de leur activité, la région a mis en place une centrale d'achat en ligne. Les restaurateurs peuvent y passer commande de masques, de gel hydroalcoolique, de matériels de désinfection et autres protections indispensables pour lutter contre l'épidémie de Covid-19. La région se charge de centraliser ces fournitures et de trouver des fournisseurs de qualité.**

Vous le voyez, la région Ile-de-France est mobilisée pour aider les restaurateurs franciliens qui, dans nos territoires, jouent un rôle de premier plan en termes d'emploi et de lien social. Je vous invite à faire connaître autour de vous ces différentes aides dont vous trouverez tout le détail à l'adresse www.iledefrance.fr/covid-19.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les Maires, l'expression de ma très haute considération.



Valérie PÉCRESSE